MRC de La Haute-Gaspésie 464, boulevard Sainte-Anne Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5 Téléphone : 418.763-7791
Télécopieur : 418.763-7737
Adresse électronique : mrc.haute-gaspesie@globetrotter.net
Site Web : www.hautegaspesie.com

#### MUNICIPALITÉS

Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de mars deux-mille-vingt-deux, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-404

Règlement visant à abroger le règlement numéro 2014-314 Création d'un fonds éolien de développement

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2014, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté, lors de sa séance ordinaire, le règlement numéro 2014-314 intitulé *Création d'un fonds éolien de développement*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie n'a effectué aucune opération financière dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge opportun d'abroger ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été dument donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie tenue le 8 février 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le règlement suivant :

### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement numéro 2022-404 s'intitule Règlement visant à abroger le règlement numéro 2014-314 ``Création d'un fonds éolien de développement``.

#### **ARTICLE 3**

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE NEUVIÈME JOUR DE MARS DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

- (S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
- (S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Copie certifiée conforme (Sous réserve de son approbation) À Sainte-Anne-des-Monts Ce 22' jour de mars 2022

ant & Commence

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s):

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG

- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC HG
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD HG
- M. Jérôme Emond, coordonnateur aux ressources financières, MRC HG

Avis public affiché sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie